

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 51 (1913)
Heft: 35

Artikel: Abran Dagon et lo gendarme : (patois du district de Grandson)
Autor: S.G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-209762>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasensteim & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 30 août 1913 : Les armoiries de Lausanne (Charles-Auguste Bugnion). — Boutade. — Abran Dagon et le gendarme (S. G.). — Le premier grand café d'Aigle (V. F.). — Boutades. — Education nationale. — Boutade. — Les chansons de nos pères (Pierre d'Antan). — Boutade. — Une fête vaudoise à Genève.

LES ARMOIRIES ET LE

DRAPÉAU DE LAUSANNE

Nous avons encore reçu la lettre suivante que nous avons annoncée samedi et dont nous remercions sincèrement son auteur.

Mon cher Conteur,

L'ARTICLE que vous avez publié dans votre numéro du 16 août 1913 sur les « Armoiries et les couleurs de Lausanne » m'a paru fort intéressant, et je pense que plusieurs de vos lecteurs et même de vos lectrices partagent mon sentiment sur ce point. Tout ce qui touche aux armoiries et couleurs de Lausanne a de l'importance aux yeux de ses habitants.

L'auteur, qui signe Mérine, est sérieusement documenté et me paraît dans le vrai lorsqu'il préfère le vieux blason lausannois « de gueules au chef d'argent » au blason plus moderne et plus banal « coupé d'argent et de gueules ».

La première version étant héraldique au premier chef (on peut bien répéter ici cette vieille expression), est certainement plus originale et plus noble. Les livres d'héraldique qui font autorité appuient sur la dignité du « chef » ; et, pour n'en citer qu'un seul, le Comte Amédée de Foras, dans son ouvrage « Le Blason », édité à Grenoble en 1883, s'exprime comme suit, page 76 : « Chef : la première (on ne sait pourquoi) des pièces honorables de premier ordre. Elle occupe en hauteur le tiers de l'écu environ ». Les Lausannois ont donc raison de tenir à ce chef d'argent qui figure dans nos plus anciens documents. Ils doivent aussi tenir à leur couleur rouge ou gueules ; car le même auteur s'exprime comme suit, page 237 : « Gueules : une des quatre couleurs du blason. C'était la première et la plus noble de toutes ; on la mettait, comme valeur, au-dessus des métaux ».

Mais si je suis d'accord avec Mérine dans les commencements, il n'en est plus de même pour la suite. Son affirmation au sujet du « Drapeau lausannois » m'a vivement surpris et me paraît être une vraie hérésie héraldique. Il le dépeint « une partie supérieure rouge » et « une partie inférieure blanche ». Sur quelle autorité se fonde-t-il donc pour renverser ainsi les couleurs de Lausanne ? Il commet une erreur manifeste et paraît annuler sa thèse, si bien appuyée, du chef d'argent.¹

Non. Le drapeau authentique de la ville de Lausanne est « coupé d'argent et de gueules », l'argent ou le blanc étant ainsi à la partie supérieure ; en attendant qu'on puisse le blasonner « de gueules au chef d'argent » comme le faisait le Commentateur du Plaiet général.

¹ Rappelons, à ce propos, que notre collaborateur Mérine est bien innocent de l'erreur signalée, qui est le fait du typographe. Nous l'avons du reste déjà rectifiée dans notre numéro de samedi dernier.

Mérine est aussi dans l'erreur lorsqu'il dit que « l'Aigle est le support de l'Ecu lausannois ». L'Aigle d'Empire, précieux souvenir historique pour une ancienne ville impériale, est le cimier des armoiries de Lausanne ; mais ses supports sont deux lions, comme on les voit dans le plan Buttet de 1635 et sur la grosse cloche de la cathédrale ; et ces animaux tiennent souvent l'un le sceptre et l'autre l'épée. C'est par suite d'une erreur ou d'un abus qu'on s'est mis, tout récemment, à poser l'Écusson de Lausanne sur une aigle à deux têtes. Aucun document ne justifie ce changement fantaisiste, et il est fâcheux que l'on modifie ainsi, sans aucun motif, les antiques insignes de notre ville. Cette nouveauté est à rejeter absolument.

Les griffons, cités par Mérine, que l'on voit sur la porte d'entrée de l'Université sont une autre erreur ; mais elle provient d'un pur hasard. L'architecte avait dessiné un écu vide accompagné de ces animaux anti-héraldiques, à titre de simple ornement. Plus tard on vint graver dans le dit écusson les émaux de Lausanne, ce qui est regrettable, puisqu'on a accrédité ainsi une version défigurée des armoiries de notre ville.

Quant à l'origine de nos couleurs gueules et argent, il est bien probable qu'il faut la faire remonter jusqu'au Saint-Empire, comme on le fait pour les cantons de la Suisse primitive : Uri, Schwytz et Unterwalden, dont le rouge était à l'origine la couleur caractéristique. Le rouge était la couleur des rois Francs¹ et le fut de leurs successeurs les Empereurs germaniques, et on la voit constamment accompagnée de l'argent ou du blanc. C'est en raison de ce fait que beaucoup de familles illustres, de villes et d'évêchés ont des armoiries de gueules et d'argent. Ce sont aussi les couleurs de l'Evêché de Lausanne.

Espérant n'avoir pas abusé de votre patience et de votre place, je vous assure, cher Conteur, de mes sentiments bien dévoués.

CHARLES-AUGUSTE BUGNION.

Lausanne, le 19 août 1913.

Répit. — Un conseiller d'Etat est venu présider une inauguration quelconque.

Allégresse générale, drapeaux, guirlandes, musique, carrousel, bricoles, vin d'honneur, demoiselles idem, salves.

Le soir, grand banquet, à la fin duquel M. le conseiller doit prononcer un discours. Le repas est gai et joyeux ; au dehors, la fête bat son plein.

Le syndic, placé à côté du conseiller est rayonnant. Au dessert, il se penche vers le magistrat, qui semble préoccupé des graves paroles qu'il s'apprête à dire, et lui fait :

— Dites-voilà, monsieur le Conseiller, voulez-vous dire votre discours tout de suite... ou bien laissez-vous le laisser s'amuser encore un moment ?

¹ Voir les *Armoiries des Cantons suisses* par Adolphe Gautier, 2^{me} édition, Genève 1878, page 18.

ABRAN DAGON ET LO GENDARME

(Patois du district de Grandson.)

Vo sété qu'Abran Dagon dai Tsan-Retsà étai farceu qu'on tonnerre, què vo contàvè sè bambioùlè sin avai l'air dè liai tosi. Lè dèzai grossè, pèllièté, commint lè liai vègniant à la tita. Et tot cin fazai què n'avai què dai z'amé. Ein vouaité tot parai ièna què n'a pas racontà lu-mimo, cà nè s'in a djamé bragà.

On dèvè lo né — on fazai lè recouà — l'étai dèvant l'otò que l'intsapliavè sa faux po lo lindeman. Tot in tapin, è dzaublyavè iò voliai allà à l'acrepia¹ chlia né. Lo tin bargagnivè 'na fraiza, mais la lèna baillivè, et lè laivrè sodran po patèrà, commin lè fant quand lè chinton lo poué tin. Commin fazai sè n'ovràdoz, vouaité on gendarme dè Couèciza què vint liai fèrè à sègnè son laivro et què s'amuzè à bredolliè on momein avoué lu. Tot in barjaquin, liai dit :

— Vo z'itè din on bon càro po lè laivrè ; vo daissi apèçaidrè dai z'afutàrè pè vertsi-vo. Porri-vo mè dèrè iò è vint dè couètema ?

— Oh là, ma fai, nè lè z'appèçaivo diéro què itié d'avau contrè la Codretta ; è paret que c'est on rudo bon passàdoz.

— Ein vo bin remachin, père Dagon ; adieusivo, portà-vo bin.

Et lo vouailè lavi.

Peut-itèrè è n'heura aprè, Abran étai sètà su 'na pieura on pouè in amon dè tsé lu, son fuzi tot armè intrèmi sè tsanbè, quan sè chin tapà su l'épaula per dèrai. C'étai lo gendarme què liai dèzai :

— Hé hé, père Dagon, què fètè-vo itié ?

— Diabliè tèn ràodzai por on gendarme ! Craiè portant itèrè bin in suretà chta né icè !

L'est bin aizi à savai què c'est lo gendarme què l'a contàvè in rièssin qu'on fou. S. G.

LE PREMIER GRAND CAFÉ D'AIGLE

EN février 1833, la municipalité d'Aigle reçut la requête ci-après, dont on nous communique obligeamment le texte original :

Aigle, 25^e février 1833.

Monsieur le Président et Messieurs les membres de la Municipalité,

L'absence à Aigle d'un établissement de l'espèce de celui dont le soussigné va prendre ici la respectueuse liberté de vous entretenir, lui a suggéré l'idée de solliciter votre appui et protection pour combler ce vide ; c'est d'un café-billard dont il veut parler et non d'une pinte ou d'un cabaret, qui sont souvent des réceptacles que fuient les honnêtes gens.

S'il peut se flatter de voir sa prière accueillie, il donnera à sa maison, qui est maintenant en réparation, l'appropriation et l'arrangement désirables sous tous les rapports de l'agrément et de la salubrité, et il espère que peu de temps suffira pour prouver que cet établissement, soit par lui-même, soit par la manière dont il sera desservi, se recommandera à tous ceux qui désirent de trouver quel-

¹ A l'affût.